

Le 14 septembre 2010

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 14 septembre 2010 à 19h30.

**PRÉSENTS**

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller  
Madame Penny Boulianne, conseillère  
Monsieur André Lavigne, conseiller  
Madame Marlène Lapointe, conseillère  
Madame Valerie Kirkman, conseillère

**AUSSI PRÉSENT**

Madame Ginette Roy, directrice générale

\*\*\*\*\*

**2010-09-210** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame Valerie Kirkman  
**APPUYÉ** par monsieur Yves Charlebois

et **RÉSOLU**

*DE PROCÉDER* à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 14 septembre 2010 à 19h35

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**MOT DE LA MAIRESSE**

**2010-09-211** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur André Lavigne  
**APPUYÉ** par madame Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

*D'ACCEPTER* l'ordre du jour en ajoutant le point 8.3 Demande adressée au Ministère des transports du Québec pour accélérer la construction du lien sécuritaire d'étagement entre l'autoroute 20 et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil afin de traverser de façon sécuritaire les quatre voies ferrées.

ORDRE DU JOUR- AGENDA		
Séance ordinaire du conseil du 14 septembre 2010		
Item		
1	OUVERTURE DE SÉANCE	OPENING OF THE AGENDA
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION OF THE AGENDA
3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	ADOPTION OF THE MINUTES
4	PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTION PERIOD OF ITEMS NOT ON THE AGENDA
5	AFFAIRES DU CONSEIL	COUNCIL'S AFFAIRS
5.1	Appui au projet «Où étaient nos ancêtres dans l'Île Perrot»	Support for the project " Where were our ancestors in Ile Perrot "

5.2	<i>Festival des couleurs de Rigaud</i>	<i>Rigaud's Festival of Colours</i>
6	<b>DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION</b>	<b>GENERAL MANAGEMENT AND ADMINISTRATION</b>
6.1	<b>GREFFE</b>	<b>SECRETARIAL AFFAIRS</b>
6.1.1	<i>Rémunération payable au personnel électoral</i>	<i>Payable payment to the electoral staff</i>
6.2	<b>TRÉSORERIE</b>	<b>TREASURER'S AFFAIRS</b>
6.2.1	<i>Comptes à payer et déjà payés au 31 août 2010</i>	<i>Accounts payable and paid for August 31, 2010</i>
6.2.2	<i>Autorisation des dépenses pour les services professionnels – Dossiers 5364-1 et 5607-1</i>	<i>Authorization of expenses for professional services - Files 5364-1 and 5607-1</i>
6.3	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>HUMAN RESOURCES AFFAIRS</b>
6.3.1	<i>Embauche de personnel - Poste de secrétaire</i>	<i>Hiring of staff - Secretary</i>
7	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>POLICE AND FIRE DEPARTMENT</b>
7.1	<i>Dépôt du rapport du service incendie</i>	<i>Fire Department deposit report</i>
7.2	<i>Achat de deux habits de combat</i>	<i>Purchase of two bunkers for firemen</i>
8	<b>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>	<b>PUBLIC WORKS, WATER AND SEWER DEPARTMENT</b>
8.1	<i>Appel d'offres – Service conseil en ingénierie pour la qualité de l'eau desservie par les infrastructures d'aqueduc de la Municipalité</i>	<i>Call for tender – Engineers advice for the quality of water served by the infrastructures of the aqueduct of the Municipality</i>
8.2	<i>Appel d'offres – Service conseil pour l'écoulement des eaux pluviales dans le secteur du 5<sup>e</sup> Boulevard</i>	<i>Call for tender - Advice for run off of rain water in the sector of 5th Boulevard</i>
9	<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>URBANISM, INSPECTIONS AND PERMITS AND ENVIRONMENT</b>
9.1	<i>Dépôt des rapports d'activités du service des permis et des inspections</i>	<i>Inspection and permits Services activities report deposit</i>
9.2	<i>Adoption du second projet de règlement numéro 572-1 modifiant le règlement de zonage numéro 572 concernant les dispositions relatives à un abri d'auto temporaire</i>	<i>Regulation project number 572-1 adoption amending zoning regulation number 572 concerning temporary car shelter disposition</i>
9.3	<i>Adoption du second projet de règlement numéro 572-2 modifiant le règlement de zonage numéro 572 concernant les usages permis dans la zone PB-4</i>	<i>Regulation project number 572-2 adoption amending zoning regulation number 572 concerning PB-4 zone</i>
9.4	<i>Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme</i>	<i>Appointment of a member to the Urbanism Committee</i>
9.5	<i>Demande de changement de zonage – Zone CA-1</i>	<i>Request for change of zoning – Zone CA-1</i>
9.6	<i>Mandat au Comité consultatif d'urbanisme pour recommandations au Conseil</i>	<i>Mandate to the consultative Committee of Urbanism for recommendations to the Council</i>
10	<b>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b>	<b>RECREATIONAL, CULTURAL AND SOCIAL AFFAIRS</b>
10.1	<i>Amendement à la résolution numéro 2010-08-208 – Repas partagés- Utilisation du centre communautaire saison 2010-2011</i>	<i>Amendment to resolution number 2010-08-208 Shared Meal Program at the Community Center 2010-2011 season</i>
10.2	<i>Subvention d'Hydro-Québec – Programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER – Soutien aux réalisations locales – Projet «AU JEUX»</i>	<i>Subsidy of Hydro-Québec- Program residential Diagnosis BETTER CONSUMATION - Support for local realizations - Project " IN GAMES "</i>
10.3	<i>Location de la salle pour les activités automne 2010</i>	<i>Rent of the Hall for activities in Fall, 2010</i>
10.4	<i>Soumission de la candidature de Maxime Regimbald-Bouffard pour le prix du bénévolat en loisirs et sport Dollard-Morin</i>	<i>Submission of Maxime Regimbald-Bouffard's candidacy for recognition of voluntary work in leisure activities and sports Dollard-Morin</i>
10.5	<i>Contribution financière - Reconnaissance</i>	<i>Financial contribution - Gratitude to the</i>

Le 14 septembre 2010

	<i>aux apprentis animateurs de camp de jour 2010</i>	<i>*councilors in training* of day camp 2010</i>
11	<i>PÉRIODE DE QUESTIONS – CITOYENS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</i>	<i>QUESTION PERIOD – CITIZENS – ON SUBJECTS ON THE AGENDA</i>
12	<i>LEVÉE DE LA SÉANCE</i>	<i>CLOSING OF MEETING</i>

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-09-212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne  
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

*et RÉSOLU*

*D'ADOPTER le procès-verbal suivant :*

*De la séance ordinaire du conseil du 10 août 2010 sans modification.*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2010-09-213 APPUI AU PROJET «OÙ ÉTAIENT NOS ANCÊTRES DANS L'ÎLE PERROT»**

*CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot a obtenu le 16 juillet 2010 l'appui de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin pour installer une exposition permanente dans l'un des modules du Parc historique de la Pointe-du-Moulin ;*

*CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot a besoin de notre appui puisque ce projet est un moyen de mobiliser les aînés de l'Île Perrot ;*

*CONSIDÉRANT que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil encourage favorablement les activités de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin*

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

*et RÉSOLU*

*D'APPUYER la Société d'histoire et de généalogie de l'Île-Perrot dans sa demande de financement présentée dans le cadre du programme offert par Services Canada et intitulé «Horizons Nouveaux pour les aînés» de leur projet «Où étaient nos ancêtres dans l'Île-Perrot».*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-09-214 FESTIVAL DES COULEURS DE RIGAUD**

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe  
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

Le 14 septembre 2010

*Monsieur André Lavigne demande le vote*

Pour : Monsieur Yves Charlebois  
Madame Valerie Kirkman  
Madame Marlène Lapointe

Contre : Madame Penny Boulianne  
Monsieur André Lavigne

*Il est par conséquent RÉSOLU*

*DE PARTICIPER conjointement avec les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, l'Île-Perrot et Pincourt au Festival des couleurs de Rigaud qui se tiendra les 9 et 10 octobre prochain.*

*DE CONTRIBUER financièrement à la fabrication d'une affiche représentant les 4 municipalités de l'Île Perrot et à l'exposition d'un kiosque pour un montant ne dépassant pas 80\$.*

*ADOPTÉE À LA MAJORITÉ*

**2010-09-215**

**RÉMUNÉRATION PAYABLE AU PERSONNEL ÉLECTORAL**

*Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne  
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

*Et RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le tarif de la rémunération payable au personnel électoral lors d'une élection municipale comme suit :*

***MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE***

*Le personnel nommé à la commission de révision de la liste électorale reçoit une rémunération de 17\$ pour chaque heure où la commission siège y compris l'agent réviseur.*

***MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS***

*Tous les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs reçoivent 150\$ pour les fonctions qu'ils exercent lors du scrutin et 120\$ pour les fonctions qu'ils exercent lors du vote par anticipation.*

***RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION***

*Toute personne visée par la présente résolution reçoit une rémunération de 25\$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection ou toute personne qu'il désigne.*

***SCRUTATEURS ET SECRÉTAIRES D'UN BUREAU DE VOTE***

*Les scrutateurs et les secrétaires d'un bureau de vote reçoivent une rémunération de 200\$ pour les fonctions qu'ils exercent lors du scrutin y compris lors du dépouillement des votes le jour du scrutin et lors du vote par anticipation.*

***PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE:***

*Le personnel préposé à l'information et au maintien de l'ordre recevra 175\$ pour leurs fonctions le jour du scrutin et 150\$ pour leurs fonctions lors du vote par anticipation.*

***PERSONNEL DE REMPLACEMENT***

*Le personnel électoral nommé en cas d'absence ou d'empêchement devra être présent sur les lieux du scrutin entre 8h00 et 11h00 et disponible à remplacer toute absence. Ce personnel de remplacement recevra 60\$ en compensation de sa disponibilité si elle n'est pas sollicitée pour un remplacement le cas échéant.*

***PRÉSIDENT D'ÉLECTION***

*Le président d'élection reçoit une rémunération de 500\$ pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin et une rémunération de 450\$ pour les fonctions qu'il exerce lors de la tenue du vote par anticipation. Pour toutes les autres fonctions du président d'élection effectuées en dehors des heures normales de bureau, il reçoit son*

Le 14 septembre 2010

taux horaire actuel majoré selon les conditions prévues dans la convention collective pour le temps supplémentaire.

**SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET L'ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le secrétaire d'élection cumulant le poste d'adjoint au président d'élection reçoit une rémunération totale et égale à trois quarts (3/4) de celle du président d'élection pour les fonctions exercées le jour du scrutin et lors de la tenue du vote par anticipation. Pour toutes les autres fonctions qu'il effectue en dehors des heures normales de bureau, il reçoit les trois quarts (3/4) du taux horaire actuel du président d'élection majoré selon les conditions prévues dans la convention collective pour le temps supplémentaire.

Tout autre adjoint au président d'élection reçoit une rémunération égale à la moitié (1/2) de celle du président d'élection pour les fonctions exercées le jour du scrutin et lors de la tenue du vote par anticipation. Pour toutes les autres fonctions qu'il effectue en dehors des heures normales de bureau, il reçoit la moitié (1/2) du taux horaire actuel du président d'élection majoré selon les conditions prévues dans la convention collective pour le temps supplémentaire.

Toutes les rémunérations payables au personnel électoral est imposable. Un T4 et Relevé 1 seront émis à la fin de l'année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-09-216 COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 31 AOÛT 2010**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes déjà payés au 31 août 2010 pour un montant de	66 257.35\$
D'APPROUVER les comptes à payer au 31 août 2010 pour un montant de	20 401.25\$
CHÈQUE ANNULÉ	(176.25\$)
<b><u>POUR UN TOTAL DE</u></b>	<b><u>86 482.35\$</u></b>

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2010 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci haut.

---

Ginette Roy  
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-09-217 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS – DOSSIERS NUMÉROS 5364-1 ET 5607-1**

ATTENDU la position actuelle de la Mutuelle des Municipalités du Québec soit que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil assume tous les frais de ces dossiers et s'il y a

Le 14 septembre 2010

lieu, lesdits frais seront remboursés selon le pourcentage de couverture d'assurance applicable ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

D'autoriser les paiements des frais d'honoraires pour services professionnels rendus pour les dossiers numéro 5364-1 et 5607-1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-09-218**     **EMBAUCHE DE PERSONNEL – POSTE DE SECRÉTAIRE**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale et du Comité du personnel ;

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne  
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe

et RÉSOLU

D'EMBAUCHER madame Manon Bourbonnais au poste de secrétaire aux conditions énoncées dans la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, (CSN). La date d'embauche est rétroactive au 8 septembre 2010. Le poste est sujet à la période de probation prévue à la convention collective ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE**

La directrice générale dépose le rapport du Service des incendies.

**2010-09-219**     **ACHAT DE DEUX HABITS DE COMBAT**

CONSIDÉRANT les besoins du Service des incendies pour des habits de combat;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne  
APPUYÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

D'ACHETER deux habits de combat au coût de 1 600.00\$ plus taxes chacun à même le budget 02-220-00-648 prévu à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-09-220**     **APPEL D'OFFRES – SERVICE CONSEIL EN INGÉNIERIE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU DESSERVIE PAR LES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été reçues au bureau de l'hôtel de ville concernant une problématique à certaine occasion ou période du mois concernant

Le 14 septembre 2010

*une couleur brunâtre, une turbidité et le taux de fer dans l'eau desservi par notre réseau d'aqueduc;*

*CONSIDÉRANT QU' à ce jour, cette problématique persiste malgré différentes interventions faites par la Municipalité;*

*CONSIDÉRANT QUE plusieurs études ont déjà été effectuées depuis quelques années;*

*CONSIDÉRANT QUE cette problématique doit faire l'objet d'une expertise professionnelle pour recommandations;*

*Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne  
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

*et RÉSOLU*

*DE PROCÉDER à un appel d'offres par écrit à trois firmes d'experts conseil afin de reprendre lesdites études, les analyser, formuler un diagnostic suivi des recommandations d'action à court terme et à long terme.*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-09-221 APPEL D'OFFRES – SERVICE CONSEIL POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES DANS LE SECTEUR DU 5<sup>ÈME</sup> BOULEVARD**

*CONSIDÉRANT la problématique d'écoulement des eaux de surface captée par la Municipalité sur une partie du secteur du 5<sup>e</sup> Boulevard;*

*CONSIDÉRANT certains préjudices causés à des propriétés privées;*

*CONSIDÉRANT QUE les propriétés privées concernées assumeront au prorata les frais de la consultation et des travaux, selon le cas;*

*CONSIDÉRANT QUE cette problématique doit faire l'objet d'une expertise professionnelle pour recommandations;*

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

*et RÉSOLU*

*DE PROCÉDER à un appel d'offres par écrit à trois firmes d'experts conseil afin de formuler un diagnostic suivi des recommandations d'action et de répartitions des frais entre la Municipalité et les propriétés concernées.*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-09-222 DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION DU LIEN SÉCURITAIRE D'ÉTAGEMENT ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL AFIN DE TRAVERSER DE FAÇON SÉCURITAIRE LES QUATRE VOIES FERRÉES.**

*Le 14 septembre 2010*

*ATTENDU QUE plusieurs études et rapports ont été produits dans le passé afin de mettre à jour la sécurité de la traverse des voies des chemins de fer du Canadian Pacific et du Canadian National sur la 3e Avenue;*

*ATTENDU QUE ces études et rapports énuméraient de nombreux accidents, voir mortels dans certains cas;*

*ATTENDU QU'à plus d'une occasion, les barrières étaient levées alors que VIA Rail circulait sur la traverse à la hauteur de Terrasse-Vaudreuil;*

*ATTENDU QU'à plus d'une occasion, les barrières étaient levées alors qu'un train de marchandise circulait sur la traverse à la hauteur de Terrasse-Vaudreuil;*

*ATTENDU QU'en août 2010 nous comptons trois (3) interruptions majeures du passage de la traverse des voies de chemins de fer pouvant atteindre une durée de cinq (5) heures;*

*ATTENDU QU'au matin du 7 septembre 2010 un autobus scolaire a été coincé sur la voie ferrée entre les deux barrières de sécurité laissant le derrière de l'autobus sur les voies de CP;*

*ATTENDU QUE durant ces interruptions soit pour des raisons d'accidents ou mauvais fonctionnement des barrières, la population de Terrasse-Vaudreuil, les visiteurs ou les citoyens de l'extérieur qui sont en attente de retourner à leur domicile sont captifs;*

*ATTENDU QUE les services de sécurité civil, d'incendie, de santé et publique ne peuvent offrir un service de qualité et adéquat puisque dans ces cas il est impossible d'accéder à la Municipalité ou d'en sortir;*

*ATTENDU QU'au Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, parmi les orientations retenues au chapitre du transport nous y retrouvons, entre autres, celle de développer la qualité de vie et la sécurité des citoyens ;*

*ATTENDU QUE malgré les moyens d'atténuation du risque qui sont en pourparler, le risque demeure et demeurera à la traverse des voies des chemins de fers actuelles;*

*ATTENDU QUE la longueur des trains et le nombre de trains ne cessent d'augmenter;*

*Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne  
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

*et RÉSOLU*

*De demander l'appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au CLD Vaudreuil-Soulanges, à Canadian Pacific, à Canadian National, à VIA Rail, au Transport Soleil Vaudreuil-Soulanges, aux Conseils intermunicipaux de transport (CIT), à l'Agence Métropolitain de Transport (AMT), à la Commission scolaire des Trois-Lacs, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, aux députés provinciaux et fédéraux, et aux autres organismes publiques et gouvernementaux jugés appropriés pour accélérer la construction du lien sécuritaire d'étagement entre l'autoroute 20 et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.*

*Que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, au Ministère de la Sécurité Publique du Québec et du Canada, à la Sureté du Québec et à Transports Canada pour un suivi.*



Le 14 septembre 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS**

La directrice générale dépose les rapports d'activités du Service des permis et des inspections.

2010-09-223

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est demandée.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a adopté le règlement de zonage numéro 572;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 572 concernant les dispositions relatives à un abri d'auto temporaire;

ATTENDU la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

ATTENDU QU' un AVIS DE MOTION pour la présentation du présent règlement a été donné le 11 mai 2010;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 572-1 modifiant le règlement de zonage numéro 572 concernant les dispositions relatives à un abri d'auto temporaire a été adopté le 13 juillet 2010;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 septembre 2010.

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

QU'il soit statué et ordonné par le règlement du conseil municipal et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit :

Le 14 septembre 2010

ARTICLE 1

Le règlement de zonage numéro 572 est modifié à son article 501, à l'alinéa c) pour être remplacé par le texte suivant :

- « c) Un abri d'auto temporaire durant la période comprise entre le 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. L'abri doit obligatoirement être fait d'une charpente métallique tubulaire fabriquée industriellement, de couleur uniforme, sans tâche et sans perforation. La distance entre cet abri et la bordure de la voie de circulation ne doit pas être inférieure à 3 mètres et une marge latérale minimale de 1 mètre doit être respectée. Un maximum de 2 abris d'auto temporaire simple par unité de logement ou 1 abri d'auto temporaire double par logement sont autorisés. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Manon Trudel, M.Sc.A  
Mairesse

---

Ginette Roy, urbaniste, mba  
Directrice générale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
MODIFIANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE PB-4**

Un avis de motion est par les présentes, données par monsieur Yves Charlebois pour la modification du règlement de zonage numéro 572 afin d'ajouter des usages dans la zone Pb-4, tel que présenté dans le premier projet de règlement numéro 572-2 concernant les usages permis dans la zone Pb-4.

2010-09-224

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 CONCERNANT  
LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE PB-4**

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est demandée.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-2 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 CONCERNANT LES USAGES  
PERMIS DANS LA ZONE PB-4**

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2007-572 afin de permettre de nouveaux usages additionnels au presbytère situé à l'intérieur de la zone publique Pb-4.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a adopté le règlement de zonage numéro 2007-572;

*Le 14 septembre 2010*

*ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2007-572 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;*

*ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;*

*ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 572-2 modifiant le règlement de zonage numéro 572 concernant les usages permis dans la zone Pb-4 a été adopté le 11 août 2010;*

*ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 septembre 2010.*

*ATTENDU QU' un AVIS DE MOTION a été donné ce 14 septembre 2010;*

*Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

*et RÉSOLU*

*QU'il soit statué et ordonné par le règlement du conseil municipal et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit :*

#### *ARTICLE 1*

*La grille des usages et normes en annexe «C» du règlement de zonage numéro 2007-572 est modifiée par le remplacement de la colonne des usages de la zone Pb-4 par celle apparaissant en grisé à l'annexe «A» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.*

*Sans restreindre la portée du présent article, la modification vise à permettre un seul des usages additionnels suivants à l'intérieur du presbytère situé dans la zone Pb-4 : un centre d'hébergement pour personnes autistes ou trisomiques, un centre d'hébergement pour personnes âgées, des services administratifs, des services professionnels et la location de chambres.*

#### *ARTICLE 2*

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.*

---

*Manon Trudel, M.Sc.A  
Mairesse*

---

*Ginette Roy, urbaniste, mba  
Directrice générale*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

Le 14 septembre 2010

ANNEXE «A»

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL  
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Annexe "C" du règlement de zonage R-572

ZONES ⇒	Pb 1	Pb- 2	Pb- 3	Pb 4	Pb- 5	Pb- 6	Pb- 7	Tr- 1
<b>USAGES PERMIS</b> ↓								
<b>HABITATION</b>								
Unifamiliale								
Bi-familiale								
Tri-familiale								
Multifamiliale								
<b>COMMERCE</b>								
Commerce de détail								
Services administratifs								
Services financiers								
Services personnels								
Services professionnels								
Services techniques								
Services de restauration								
<b>PUBLIC</b>								
Services publics / Institutions	•			•	•	•		
Services publics / Parcs		•						
Services publics/ Utilités publiques		•	•			•	•	
<b>INDUSTRIE</b>								
Industrie légère								
<b>CONSERVATION</b>								
Conservation								
<b>TRANSPORT</b>								•
<b>USAGES SPÉCIFIQUES</b>								
Permis				(1)				
Interdits								
<b>NOTES</b> (1) Sont spécifiquement permis à l'intérieur du presbytère situé dans la zone Pb-4 un seul des usages additionnels suivants : un centre d'hébergement pour personnes autistes ou trisomiques, un centre d'hébergement pour personnes âgées, des services administratifs, des services professionnels et la location de chambres.								

**2010-09-225 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

*CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme numéro 327, les membres du Comité doivent être représentés par deux conseillers municipaux nommés par le conseil municipal ;*

*CONSIDÉRANT la vacance d'un membre représenté par le conseil municipal ;*

*Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

*et RÉSOLU*

*DE NOMMER la conseillère madame Marlène Lapointe membre du Comité consultatif d'urbanisme.*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-09-226 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

*ATTENDU QU' une demande de modification d'usage a été demandée pour la zone Ca-1;*

*PAR CONSÉQUENT,*

Le 14 septembre 2010

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yves Charlebois  
**APPUYÉ** par madame Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

*DE MANDATER le Comité consultatif d'urbanisme d'analyser l'opportunité de modifier la zone Ca-1 en regard de la demande déposée et d'en recommander les actions à prendre dans les meilleurs intérêts de la municipalité.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010-09-227**     **MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR RECOMMANDATIONS AU CONSEIL**

Il est **PROPOSÉ** par madame Valerie Kirkman  
**APPUYÉ** par monsieur Yves Charlebois

et **RÉSOLU**

*DE MANDATER le Comité consultatif d'urbanisme d'analyser et d'en recommander les actions à prendre dans les meilleurs intérêts de la municipalité pour les sujets suivants :*

- *Proposer des groupes d'usages non-résidentiels sur le territoire de la Municipalité ;*
- *Établir un nombre maximal de véhicule routier sur une propriété.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010-09-228**     **ABROGER ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2010-08-208 REPAS PARTAGÉS – UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2010-2011**

*ATTENDU QU'une entente a été convenue entre les représentants de l'école José-Maria et les responsables des repas partagés pour modifier les dates des repas partagés ;*

Il est **PROPOSÉ** par monsieur André Lavigne  
**APPUYÉ** par madame Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

**D'ABROGER ET DE REMPLACER** la résolution de la façon suivante :

*Généralement, le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois à partir de septembre 2010 jusqu'en juin 2011, aux dates suivantes :*

- *Mardi le 21 septembre 2010;*
- *Mardi le 19 octobre 2010;*
- *Mardi le 16 novembre 2010;*
- *Mardi le 21 décembre 2010;*
- *Mardi le 15 février 2011;*
- *Mardi le 22 mars 2011;*
- *Mardi le 19 avril 2011;*
- *Mardi le 17 mai 2011.*

Le 14 septembre 2010

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Commission Scolaire des Trois-Lacs et à l'école José-Maria.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-09-229**     **SUBVENTION D'HYDRO-QUÉBEC PROGRAMME DIAGNOSTIC  
RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER - SOUTIEN AUX RÉALISATIONS  
LOCALES - PROJET « AU JEUX »**

CONSIDÉRANT QUE le 2 septembre 2010 la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a reçu une subvention d'Hydro-Québec en redevance du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER pour le soutien aux réalisations locales applicable au projet « AU JEUX » au montant de 2 225.00\$;

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

D'AUTORISER madame Ginette Roy, directrice générale à déposer le montant de la subvention dans les fonds de parc de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-09-230**     **LOCATION DE LA SALLE POUR LES ACTIVITÉS 2010-2011**

CONSIDÉRANT QUE madame Anissa Benomar dispense des activités sportives et des loisirs gratuitement à notre collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE durant les périodes automnale et hivernal les jeunes et les adultes utilisent la salle communautaire pour pratiquer et jouer au soccer ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

D'ACCORDER à madame Anissa Benomar l'usage et l'utilisation du centre communautaire gratuitement à des fins sportives et de loisirs à but non lucratif, les mercredis soir de 19h00 à 21h00 et les dimanches de 15h00 à 19h00 et ce jusqu'au 31 mai 2011.

L'utilisation de la salle communautaire doit se faire en respect avec la politique en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le 14 septembre 2010

**2010-09-231**     **SOUSSION DE LA CANDIDATURE DE MAXIME REGIMBALD-BOUFFARD POUR LE PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIRS ET SPORT DOLLARD-MORIN**

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Maxime Regimbald-Bouffard contribue de façon bénévole depuis 2 ans au camp de jour de la Municipalité;

*CONSIDÉRANT* son grand dévouement auprès de nos jeunes de notre collectivité;

*CONSIDÉRANT QUE* nous avons jusqu'au 17 septembre 2010 pour soumettre une candidature au Volet Jeunesse en Montérégie pour le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin

Il est *PROPOSÉ* par madame Valerie Kirkman  
                  *APPUYÉ* par monsieur André Lavigne

et *RÉSOLU*

*DE SOUMETTRE* la candidature de monsieur Maxime Regimbald-Bouffard au Volet Jeunesse en Montérégie pour le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

*D'ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-09-232**     **CONTRIBUTION FINANCIÈRE - RECONNAISSANCE AUX AIDES ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR 2010**

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a bénéficié des services de bénévoles pour les activités du Camp de jour 2010;

*CONSIDÉRANT* l'apport précieux de ces jeunes en devenir;

Il est *PROPOSÉ* par madame Valerie Kirkman  
                  *APPUYÉ* par monsieur André Lavigne

et *RÉSOLU*

*D'OCTROYER* une contribution financière de 50\$ pour à chacun des bénévoles qui ont contribué aux activités du Camp de jour 2010.

*D'ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2010-09-233**     **LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2010**

Il est *PROPOSÉ* par madame Penny Boulianne  
                  *APPUYÉ* par monsieur Yves Charlebois

et *RÉSOLU DE LEVER* la séance ordinaire du conseil du 14 septembre 2010 à 20h35.

*Le 14 septembre 2010*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

---

*Manon Trudel, M.Sc.A*  
*Mairesse*

---

*Ginette Roy, urbaniste, mba*  
*Directrice-générale*